

écoles, collèges et universités du pays. Ce service n'est plus disponible à cause de l'avènement de la télévision. Le Canada n'a pas encore su résoudre ce problème. C'est ainsi que nos étudiants et nos concitoyens sont privés de cette source d'information à la fois extrêmement importante et nécessaire. Les États-Unis sont en avance sur nous à cet égard. Ils disposent du Public Broadcasting Service qui est financé par des intérêts privés et qui fournit d'excellents programmes éducatifs. Ces programmes sont accessibles aux écoles et aux établissements d'enseignement. Radio-Canada pourrait le faire aussi comme il le faisait par le passé avec les émissions «Citizens Forum» et «Farm Forum», appuyé par les services audio-visuels de l'ONF.

Je tiens à faire une dernière remarque. J'ai déjà dit qu'il a fallu huit ans pour obtenir des mesures en faveur des personnes handicapées en présentant une motion à la Chambre de façon répétée. J'espère que nous aurons la même réponse du porte-parole du gouvernement cet après-midi et que celui-ci se lèvera pour dire: Oui, renvoyons cette question au comité, car il existe effectivement un vrai problème à ce niveau.

J'espère également que le gouvernement interviendra rapidement dans le domaine des droits d'auteur, car les dispositions législatives relatives aux droits d'auteur nous empêchent de fournir à nos écoles et à nos universités du matériel audio-visuel. Cela s'applique aussi bien dans le cas des handicapés. Certaines stations de radiodiffusion ont tenté d'assurer un service de lecture pour les aveugles et ceux qui souffrent de troubles de la vue. Mais elles ne peuvent le faire. Elles voudraient donner ce service, mais cela leur est interdit par les dispositions désuètes de notre législation sur le droit d'auteur. Faisons donc progresser ce dossier. Essayons de voir comment il serait possible de modifier nos règlements démodés sur la propriété intellectuelle afin que nos écoles puissent profiter des services d'éducation audio-visuels dont elles ont tant besoin. Je mentionne cela tout particulièrement pour le député de Mississauga-Nord afin que les éditeurs, les auteurs et les créateurs puissent être convenablement rémunérés. Je suis certain que pas un seul écrivain ou créateur de notre pays ne voudrait empêcher nos jeunes qui fréquentent l'école de profiter de son œuvre.

Le bill demande que des modifications soient apportées à la loi pour permettre le versement de redevances. Essayons donc de progresser dans ce domaine. Les députés savent bien que le gouvernement a presque autant parlé de cette question au cours des dix dernières années que nous avons débattu de la loi sur les banques. Il est temps d'agir. Renvoyons cette excellente mesure au comité compétent et attaquons-nous à ce problème urgent. Il faudra de nouvelles situations, de nouvelles circonstances et de nouvelles lois pour bien comprendre les répercussions de la révolution technologique. C'est ce qu'Alvin Toffler appelle la nouvelle vague.

[Français]

Mme Céline Hervieux-Payette (secrétaire parlementaire du solliciteur général): Monsieur le président, j'aimerais adresser la parole en ma qualité de député de Mercier tout d'abord et également à titre d'ancienne présidente de commission scolaire régionale et comme actuel commissaire d'école de cette même

commission scolaire. D'ailleurs je rappellerai à mon collègue de Winnipeg-Assiniboine que je rencontre demain mes collègues et que j'aurai alors l'occasion de les consulter à ce sujet.

Toutefois pour avoir œuvré dans le domaine scolaire pendant plus de cinq ans, je suis dans la sixième année de mon mandat, je dois dire que le projet de loi actuel ne répond en rien aux besoins des commissions scolaires du Québec, et je m'étonne qu'un collègue du Manitoba puisse présenter un projet de loi qui empiète sur autant de droits, autant d'individus et autant d'organismes. D'ailleurs je crois que ce projet de loi, comme on dit en français, est farci de bonnes intentions, mais comme l'enfer est aussi farci de bonnes intentions, je ne crois pas que ce soit le but de ce projet de loi.

Je dois rappeler également que nous faisons état dans ce projet de loi d'une question qui relève du Conseil supérieur des ministres de l'Éducation, donc que nous avons et nous touchons du doigt directement une question qui est du domaine de juridiction provinciale. A ma connaissance et selon les allégations de mon collègue de Winnipeg-Assiniboine, je n'ai pas ouï dire que les ministres du Conseil supérieur aient fait de requête en ce sens pour modifier nos lois fédérales afin que ces derniers puissent puiser sur les réseaux de télévision tant publique que privée des émissions à caractère éducatif. Toutefois je relève dans l'article 2 à l'alinéa 3 que mon collègue étend cette question aux émissions de télévision, et je cite:

... et toute émission de télévision principalement consacrée à l'histoire, aux sciences, aux arts, aux lettres ou à l'actualité, à l'exclusion des émissions de nouvelles.

Autrement dit, presque 90 p. 100 de la production des émissions de télévision peut être utilisée et prise par le réseau des ministères de l'Éducation.

Je crois que mon collègue et les autres auraient certainement intérêt à consulter tout ce que est disponible à l'heure actuelle aux ministères de l'Éducation en ce qui concerne les films éducatifs. Et à cet égard j'ai apporté pour mon collègue de Winnipeg-Assiniboine un recueil de films sur la justice pénale, recueil qui est produit par le ministère que je représente comme secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada.

Alors ce dernier pourra avoir accès à des centaines de films et référer ledit document au ministère de l'Éducation du Manitoba, et ces films pourront lui permettre de rendre accessible à des milliers de jeunes une documentation extrêmement bien préparée par diverses sources, à des prix parfois ridicules, très souvent gratuitement. Toutefois, je n'ai pas l'intention, évidemment, de présenter un cours sur les excellents films produits par l'Office national du film du Canada, organisme qui relève du gouvernement fédéral et qui met également à la disposition des commissions scolaires un recueil de films d'une très haute qualité, lesquels sont également disponibles à des prix qui sont arrêtés, ou encore gratuitement. Donc je crois que les commissions scolaires sont extrêmement bien servies par le gouvernement canadien en ce qui a trait à la production de films éducatifs.